

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/36/286
S/14488
27 mai 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Points 22 et 34 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 21 mai 1981, adressée au Secrétaire général par les
représentants de la République démocratique populaire lao et du
Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous, le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le message daté du 19 mai 1981 qui a été adressé à Votre Excellence par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire en sorte que la présente lettre et le message soient distribués comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République démocratique populaire
lao auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) VITHAYA SOURINHO

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la
République socialiste du Viet Nam
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) NGUYEN NGOC DUNG

x A/36/50.

ANNEXE

Message daté du 19 mai 1981, adressé au Secrétaire général par les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République populaire du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea

Nous, les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea, avons l'honneur d'attirer votre attention sur nos points de vues exposés comme suit :

1. La clique Pol Pot-Ieng Sary, instrument de l'expansionnisme et de l'hégémonisme de Pékin, a appliqué une politique de génocide atroce et sans précédent qui s'est traduite par le massacre de trois millions de Kampuchéens, la transformation du Kampuchea en un territoire dont la Chine se sert comme d'un tremplin pour la guerre qu'elle mène contre les pays voisins, sapant par là la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Le 7 janvier 1979, le peuple kampuchéen a écrasé le régime du "Kampuchea démocratique", mis fin au génocide et fait renaître le pays.

Après avoir pendant deux ans oeuvré au relèvement du pays et au retour à une vie normale, le 1er mai 1981, le peuple kampuchéen a tenu des élections générales afin d'élire l'Assemblée nationale.

L'actuel Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea et le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea qui sera élu par l'Assemblée nationale constituent le seul représentant authentique et légitime du peuple kampuchéen.

Alors que l'opinion publique mondiale se réjouit de la renaissance et de l'épanouissement miraculeux du peuple kampuchéen, l'Organisation des Nations Unies continue à reconnaître le régime génocidaire du Kampuchea démocratique renversé par le peuple kampuchéen et condamné par l'humanité tout entière. Ce faisant, l'ONU va de toute évidence à l'encontre des aspirations légitimes et du droit inaliénable à l'autodétermination du peuple kampuchéen et ses résolutions relatives au Kampuchea sont donc contraires aux intérêts du peuple kampuchéen.

2. La présence des forces armées vietnamiennes au Kampuchea résulte du fait que les deux pays se sont mis d'accord pour contrer la menace que constituent l'expansionnisme et l'hégémonisme de Pékin. Le Viet Nam, le Kampuchea et le Laos ont bien précisé à de nombreuses reprises que dès que la menace chinoise n'existera plus, le Viet Nam retirera ses troupes du Kampuchea d'un commun accord avec la République populaire du Kampuchea.

La Chine essaie de masquer le fait qu'elle menace les trois pays indochinois en amenant les trois pays indochinois à se confronter aux pays membres de l'ANASE, perturbant par là le dialogue entre ces pays au profit de ses ambitions expansionnistes et hégémonistes en Asie du Sud-Est.

3. Les questions concernant l'Asie du Sud-Est doivent être examinées et réglées par les pays de la région dans un esprit d'égalité et d'accord mutuel, sans qu'un groupe n'impose sa volonté à l'autre et sans ingérence de l'extérieur. Partant de ce principe et animés du désir de résoudre les différends entre les deux groupes de pays - les pays indochinois et les pays membres de l'ANASE - dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est, la Conférence des Ministres des affaires étrangères indochinoises, qui a eu lieu les 27 et 28 janvier 1981 dans la ville d'HO CHI MINH, a proposé de tenir entre ces deux groupes une conférence régionale chargée d'examiner et de régler les questions soulevées par chaque groupe et, sur la base de l'accord conclu, de convoquer une conférence internationale qui reconnaîtrait et garantirait de tels accords. La proposition des trois pays indochinois a été accueillie avec satisfaction par de vastes secteurs de l'opinion publique mondiale mais n'a malheureusement pas suscité de réaction positive de la part des pays membres de l'ANASE. Dans ce contexte, le Laos, le Viet Nam et le Kampuchea, lors des consultations auxquelles ils ont procédé le 24 avril 1981 à Vientiane, ont accepté l'idée avancée par certains pays membres de l'ANASE de procéder à des consultations régionales et ont décidé de charger le Laos de mener des consultations en leur nom avec les pays membres de l'ANASE en vue d'encourager la compréhension et la confiance mutuelles et de rechercher les voies et moyens appropriés de régler les questions soulevées par chaque groupe de pays concernant la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao a mené des consultations respectivement avec l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines et a procédé avec les dirigeants de ces pays à d'utiles échanges de vues dont les premiers résultats ont été positifs. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao envisage de poursuivre ses échanges de vues avec les autres pays membres de l'ANASE.

En l'occurrence, le fait que certains pays réclament la convocation d'une conférence internationale sur le Kampuchea ainsi qu'il est prévu dans la résolution 35/6 de l'ONU, ce qui revient essentiellement à essayer d'imposer à un groupe les vœux de l'autre en Asie du Sud-Est et à ouvrir la voie à une ingérence extérieure dans les affaires de la région, ne peut qu'entraver les efforts faits par les deux groupes dans le cadre de leurs consultations régionales actuelles. La convocation d'une telle conférence ne pourrait que nuire à la paix et à la stabilité de la région.

4. Nous, les Ministres des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, de la République socialiste du Viet Nam et de la République populaire du Kampuchea, apprécions les efforts que vous déployez pour encourager le dialogue entre les deux groupes en Asie du Sud-Est dans l'intérêt de la paix et de la

stabilité de la région. Nous espérons que, conscients de la situation réelle dans la région, vous continuerez à contribuer activement à ces efforts tout en empêchant fermement toute action de nature à contrecarrer la tendance positive que l'on note dans les consultations régionales en cours.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

Le 19 mai 1981

Le Ministre des affaires
étrangères de la
République démocratique
populaire lao,

(Signé) PHOUNE SIPASEUTH

Le Ministre des affaires
étrangères de la
République socialiste
du Viet Nam,

(Signé) NGUYEN CO THACH

Le Ministre des affaires
étrangères de la
République populaire
du Kampuchea,

(Signé) HUN SEN

